



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Retrait de la réforme des retraites !

Evolution des prix selon
l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023

Janvier : + 0,4%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier
2023

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF
04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Pourtant le gouvernement aurait dû écouter les organisations syndicales, et en particulier Force Ouvrière qui répète depuis le début que cette réforme des retraites est inacceptable: ni recul de l'âge de départ, ni augmentation des années de cotisation ! Les revendications sont claires et partagées par une majorité de citoyens de ce pays et par la quasi-totalité des salariés ! Les manifestations ont été un succès, chacune en son genre. Mais Macron et le gouvernement Borne devraient se méfier : il suffit parfois d'une goutte d'eau pour faire déborder le vase. En 1995, le gouvernement Juppé en a fait les frais. Toutes les « mesures » annoncées par le gouvernement jour après jour pour soi-disant améliorer ou « adoucir » la réforme ne sont que poudre aux yeux ! Les députés pro-gouvernement, les ministres, ne cessent de s'emmêler les pinces sur les montants de retraites annoncés (1200 € !).

A l'heure où nous écrivons, la volonté de bloquer l'économie le 7 mars est annoncée par l'ensemble des organisations syndicales. Il est temps de poser le sac, il est l'heure de tirer le rideau ! Mais comme le gouvernement est un peu bouché, il faudra poursuivre le 8 mars, et après, jusqu'à satisfaction ! L'heure de la grève reconductible est à l'ordre du jour ! Et les retraités ? Ce n'est pas le moment de rester inactifs ! La solidarité, sous toutes ses formes, est aussi à l'ordre du jour !

Non à la guerre, à toutes les guerres

Cela fait un an que la Russie a attaqué l'Ukraine, un an que la Russie et l'Ukraine sont en guerre. Combien de milliers de morts ? Combien de milliers d'exilés ? Combien de milliers de blessés, d'estropiés, marqués à vie ? Combien de maisons, d'écoles, d'hôpitaux détruits ? Bien sûr la population civile ukrainienne est en première ligne parmi les victimes. Comme dans toutes les guerres, les civils qui ne peuvent fuir les zones de combats et les soldats des deux armées subissent (on parle de 100 000 russes et 50 000 ukrainiens tués)

C'est la face visible, que l'on voit tous les jours à la télé. L'autre côté, ce sont les destructions économiques, les récoltes non semées, les entreprises démantelées, etc, etc... tout cela est en partie pris en charge par les aides versées par les états alliés, Etats-Unis et Europe pour l'Ukraine (mais ne doutons pas que la Russie peut également compter sur des

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

alliés). Cette masse financière colossale sera prise sur ce qui devrait ou aurait du être investi dans les besoins de la population mondiale.

Ne nous leurrions pas, ici aussi, nous devons au minimum payer notre dîme au conflit, que ce soit en aides ou en armement fourni... et payé aux industriels par l'argent public. Tout du moins, c'est que veut notre gouvernement ! La volonté de M. Macron de porter à 413 milliards le budget militaire 2024 - 2030, soit + 40 % (!!) fera les choux gras des industriels tels Dassault, Thales...

La France, l'Europe, ne sont pas encore cobelligérants dans cette guerre, mais nous ne devons pas douter que, si les intérêts occidentaux sont de s'impliquer dans ce conflit, tous les prétextes seront bons pour envoyer nos enfants se faire massacrer comme en 14 !

Et pendant ce temps là, où sont les plans de paix ? Ils dorment dans les tiroirs de l'ONU... Alors que le rôle des diplomates doit être de promouvoir les solutions au conflit, on ne les entend guère... (il est vrai que les va-t-en guerre sont au premier plan dans les médias)

Face à cela, le syndicalisme doit réaffirmer ses traditions pacifistes ! Non pas un pacifisme bêlant, mais un pacifisme de lutte contre la volonté du pouvoir de faire payer à la classe ouvrière le coût du conflit : par l'impôt, par la baisse du pouvoir d'achat via l'inflation, par les attaques contre les droits sociaux (dont la retraite !) Les salariés ont toutes les armes nécessaires pour refuser de faire les frais et ils l'ont déjà montré par le passé. A Force Ouvrière, nous aimons nous référer au Congrès de la CGT de 1906 d'Amiens et plus particulièrement de la Charte approuvée à ce moment et qui est le fondement de l'indépendance du syndicalisme. Il est nécessaire aujourd'hui de se pencher sur les différents textes débattus au même Congrès (extrait ci-dessous)

D'ailleurs, en Allemagne comme en France, la communion d'idées est formelle sur ce point : le prolétariat des deux pays se refuse à faire la guerre !

Ainsi que nous, autant que nous, nos frères, les travailleurs d'Allemagne veulent la paix. Comme nous, ils ont horreur des tueries. Comme nous, ils savent qu'une guerre, en satisfaisant les intérêts capitalistes, est préjudiciable à la cause de l'Émancipation ouvrière.

Donc, par notre action commune et simultanée, forçons nos gouvernements respectifs à tenir compte de notre volonté :

Nous voulons la paix ! Refusons-nous à faire la guerre !

LE COMITÉ CONFÉDÉRAL.

Ou bien en 1908 à Marseille ou 1910 à Toulouse à propos de la guerre au Maroc.

Citons encore le Congrès de Nantes en novembre 1938 (CGT Réunifiée) :

Le Congrès confédéral rappelle la position traditionnelle du mouvement syndical français contre la guerre.

Il déclare que les événements internationaux qui se sont produits à la fin du mois de septembre rendent encore plus nécessaire l'union de toutes les forces ouvrières du monde en vue de s'opposer aux menées belliqueuses.

Le Congrès confédéral considère que la guerre ne peut résoudre aucun différend international et qu'elle ne peut engendrer que des souffrances atroces pour le prolétariat de tous les pays engagés dans un conflit armé.

Mais le syndicalisme n'a pas toujours été insensible aux sirènes du patriotisme qui a emmené la classe ouvrière dans la tourmente (aout 1914) Il est donc urgent, face aux événements internationaux, de remettre à l'ordre du jour ces principes de défense de la Paix.



L'intersyndicale est prête à durcir le mouvement

Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures.

Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque dorénavant, plus de 7 Français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme.

Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement, comme les parlementaires, ne peuvent y rester sourds.

Durant la poursuite des débats parlementaires, les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse vont poursuivre la mobilisation et l'amplifier. Ainsi, elles appellent à une journée d'actions interprofessionnelles sur l'ensemble du territoire le 16 février. A cette occasion, les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales manifesteront à ALBI pour appuyer l'ancrage fort de ce mouvement partout sur le territoire, dans les petites villes comme dans les plus grandes.

Par ailleurs, les parlementaires appelés à se prononcer sur ce projet de réforme doivent entendre comme le gouvernement, le mécontentement de la population, et rejeter massivement ce texte. Il en va de leur responsabilité. C'est dans ce cadre que l'ensemble des secrétaires généraux et présidents écriront à chaque parlementaire de l'arc républicain pour réaffirmer notre opposition et celle de la population. Parallèlement, nous appellerons nos structures locales à interpeler député-es et sénateurs-trices dans leurs circonscriptions.

Enfin, si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité.e.s à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

L'intersyndicale se réunira le 16 février au soir. D'ici là, elle appelle le gouvernement à retirer son projet de loi et les parlementaires à prendre leurs responsabilités face au rejet massif de la population face à ce projet injuste et brutal.

Paris, le 11 février 2023

Facilités de circulation (« dématérialisation »)

Compte rendu de la rencontre de la Fédération avec la DRH

Mardi 24 janvier, une délégation fédérale - Daniel FERTE, Christophe PRAT, Gérard LE MAUFF - a été reçue à sa demande par deux représentantes de la Direction des ressources humaines SNCF - Mme Pascale MEUNIER, Directrice du Centre de Services Partagés et Madame Gaëlle BIVOAL-MARGUER responsable du Pôle Droits Individuels.

Nous avons indiqué en début de cette réunion que notre demande de rencontre faisait suite à des questions et problèmes pratiques liés à la dématérialisation des FC des ayants droits, mais aussi au déni d'une information équitable de la part de la Direction.

Question générale liée à la « fracture numérique »

Nous avons rappelé que l'informatisation (smartphone, internet ...) n'était pas généralisée loin s'en faut et qu'un gros tiers des retraités SNCF (39 % en 2020) notamment n'était pas « connectés ». A cet égard, nous avons rappelé que la défenseuse des droits Mme Hédon - que l'UCR FO a rencontré le 15 juin 2021 - estime nécessaire de renoncer au 100 % dématérialisé et considère que le droit au retour de l'utilisateur à la relation papier devrait être obligatoire.

Question FO : les ayants droits pourront-ils dans l'avenir toujours disposer si besoin d'une carte de circulation papier (les actuelles cartes ne seront plus valables en 2024) ?

Réponse : en cas d'absence d'équipement internet - si donc l'ayant droit n'a jamais été connecté à l'application MFCD - et moyennant de remplir un formulaire de demande et d'envoyer une photo, la SNCF pourra, envoyer par la poste, une « impression d'une carte digitale ». (Il faudra en faire la demander chaque année). A notre demande, Mme Meunier a consenti à nous dire que la condition d'âge de 70 ans révolu pour obtenir ce document, ne serait pas strictement appliquée.

Commentaire : une mesure ... à minima. On ne peut pas dire qu'il s'agit là d'un véritable droit au maintien de la carte papier demandé par la défenseuse des droits. La direction mise manifestement sur l'abandon de telles demandes, « de guerre lasse » ...

Question FO : suite à plusieurs témoignages de difficultés rencontrées par des porteurs de FC à certains guichets de gare, nous souhaitons connaître les consignes données aux agents à ce sujet.

Réponse : les instructions sont les mêmes pour tous les voyageurs, agents, retraités ou ayants-droits SNCF compris.

Commentaire : nous leur ferons remonter les témoignages contraires des syndiqués

Question FO : l'accès aux trains « Ouigo » n'est possible qu'en passant par internet : une solution est-elle envisagée pour ceux qui n'en disposent pas ?

Réponse : non

Commentaire : bel exemple de la négation mercantile du droit au « multicanal » prôné par la défenseuse des droits.

Question FO : nous avons reçu des témoignages de difficultés d'accès au site « services aux retraités » (y compris avec le code) ainsi qu'au numéro téléphonique d'assistance le 0 809 400 110. La Direction fait-elle un suivi et a-t-elle prévu un plan d'amélioration ?

Réponse : il peut y avoir un pb pour l'identifiant à indiquer pour se connecter au site *facilités-circulation* : le n° de CP à indiquer ne doit pas être précédé du chiffre qui peut parfois figurer au début.

S'il y a eu un surcroît d'appels à l'assistance téléphonique (600 par jours) fin 2022, le délai moyen d'attente reste autour de 5 mn et un système de demande de ré-appel existe. Ce numéro d'assistance est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, la période creuse étant (en principe) 12 h -14 h.

Question FO : renvoi des fichets papier ayants-droits. Quel est le délai de traitement ?

Réponse : les fichets papier renvoyés sont comptabilisés dans les 29 jours. A ce jour près de 83 000 cases d'ayants droits ont été traités.

Question FO : Les composteurs étant en voie de suppression, les fichets papier seront-ils valables sans compostage ?

Réponse : ... un blanc.

A notre demande, une instruction aux ASCT devrait leur être faite pour ne plus tenir compte désormais du compostage (réputé obligatoire) des fichets papier.

Question FO : validité de 5 ans des fichets délivrés après le 1^{er} janvier 2024 : comment sont reconnus sur le compteur des ayants droits, les fichets

Réponse : ... pas de réponse ! La question n'a pas encore été traitée.

Commentaire : espérons qu'elle le sera d'ici janvier 2024.

Question FO : les fichets resteront-ils valables dans les trains du service public de transport ferroviaire (TER ...), transféré à des entreprises non Sncf ?

Réponse : oui. L'article 26 de l'accord du 6 déc. 2021 prévoit « la continuité des facilités de circulation des salariés SNCF et de leurs ayants droits et des retraités SNCF et de leurs ayants droits, sur les services publics de transport ferroviaire de voyageurs transférés »

Commentaire FO : Si les fichets restent valables pour ce que l'accord appelle « facilités de circulation de loisir » la question reste entière pour les trajets domicile-travail des agents actifs puisque ce sujet n'est traité ni dans l'accord « sac à dos social » ni dans l'accords sur les classifications et les rémunérations.

Question FO : nombre d'ayants droit - ou pourcentage - ayant demandé leur carte dématérialisée

Réponse : 67 % des agents et 50 % des retraités se sont connectés aux sites dédiés. Il y a 15000 connections au site MFCD par jour et 13000 photos d'ayants droits ont été envoyés pour les cartes dématérialisés.

Commentaire FO : sachant qu'il y a au total plus de 800 000 bénéficiaires (agents actifs, retraités et ayants droits), « il y a encore loin de la coupe aux lèvres » comme on dit. Qui plus est, la Direction ne prévoit pas de faire des relances par courrier postal pour l'envoi des photos d'ici 2024 !!...

Question FO : carte et fichets dématérialisés de l'ayant droit sur l'application smartphone MFCD : que faire en cas de panne de tel dans le train ?

Réponse : après nous avoir soutenu que ce cas sera extrêmement rare (ah bon ?), la réponse est que pour les TER, TGV... l'ASCT pourra appeler le service national d'assistance à Rennes lequel devrait être en mesure de lui confirmer la bonne foi de l'ayant droit.

En ce qui concerne les trains Transiliens, par contre, il faudra payer une amende ! et faire une réclamation au service client pour se faire rembourser !!

Question FO : cette année, la carte papier ayant droit reste valable, sous condition de pouvoir présenter le courrier nominatif envoyé en nov. Comment font les ayants droits qui ont égaré ce courrier ?

Réponse : faire une demande de renvoi de ce courrier auprès de l'assistance téléphonique au 0 809 400 110.

Question FO : annuler une case d'un ayant droit, générée, n'est pas possible sur l'application MFCD. Lors du CSE SNCF SA du 18/11/20 il avait été répondu que la récupération était possible en effectuant une réclamation. Nous demandons confirmation et qu'une information soit faite en en donnant les modalités.

Réponse : confirmation de Mme Meunier, sous condition de fournir des éléments justifiant la non utilisation du fichet (annulation de voyages).

Commentaire : pour autant la Direction ne s'engage pas à en diffuser l'information

....
Information complémentaire : « ...la possibilité d'annuler une case de voyage digitale après son déclenchement et jusqu'à la veille de sa date de validité est actuellement à l'étude dans le cadre d'une évolution du site web courant 2023. Elle requiert des développements techniques afin que le QR code qui est annulé soit reconnu comme tel par les outils des contrôleurs et les portiques d'embarquement » (extrait d'un courrier du 08/12/22 d'Optim' services)

Question FO : nous venons - incidemment - d'apprendre la hausse des résas au 7 février. En sera-t-il de même pour les résas internationales (Eurostar, Lyon Milan ...)

Réponse : ne sait pas, pas compétents pour y répondre

Question FO : Fiscalisation ; où en sont les discussion UTP URSSAF (article 16-3 de l'accord « classification rémunération »). Est-il toujours envisagé une « forfaitisation » de la fiscalité comme préconisé par le rapport interministériel de juillet 2021 ?

Réponse : une convention a été signée l'été dernier. Elle entrera en application le 1 er janvier 2024 ! Mme Meunier et Mme Bivoal en ont eu pleinement connaissance mais n'ont pas l'autorisation de la communiquer à la délégation FO

Commentaire FO : un déni d'information patent !

La Fédération entreprend immédiatement les démarches nécessaires auprès de l'UTP et informera, elle, les cheminots.

Augmentation du prix des résas

A compter du 7 février 2023, les tarifs applicables pour les bénéficiaires de facilités de circulation ont été augmentés :

- Le tarif de la réservation TGV en pointe en seconde classe est passé de 9 à 10 €
- Le tarif de la réservation TGV en pointe en première classe est passé de 13,90 à 15 €
- Le tarif de la réservation TGV en période normale est passé de 1,60 à 1,70 €

Les sections se réunissent

Hellemmes-Lille et environs

L'AG du syndicat a eu lieu le 9 février. Après avoir fait observer une minute de silence pour les camarades FO et les membres des familles disparus, **Gérard Dambre** a présenté le rapport d'activité, lequel a été approuvé à l'unanimité, tout comme le rapport financier présenté par **Christian Pressez**, la commission de contrôle ayant approuvé les comptes (**Pierre Deweine**)



Le rattachement du syndicat des retraités au syndicat des actifs d'Hellemmes a ensuite été approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire est **Laurent Mullier** et le trésorier **Gérard Dambre**. Les retraités continueront à s'organiser au sein de la section retraités du syndicat.



La discussion s'est poursuivie sur l'opposition au projet de réforme des retraites voulue par le gouvernement et sur le pouvoir d'achat en berne compte tenu de l'évolution des prix.

A noter que plusieurs personnes n'ont toujours pas reçu la feuille d'accompagnements du renvoi des fichets des ayants droits et ce malgré plusieurs coups de téléphone à Amiens.

Annaïs avait préparé un apéritif dinatoire autour duquel chacun s'est retrouvé pour poursuivre les échanges.

Nantes



L'AG du syndicat s'est déroulée vendredi 10 février. Plusieurs camarades retraités du Mans, Tours et Angers étaient venus en voisin.

Eric Théotec, secrétaire du syndicat a présenté l'activité locale.

Mickaël Loncke, secrétaire fédéral de zone, a présenté l'activité fédérale en lien bien entendu avec la mobilisation sociale en cours contre

le projet de réforme des retraites.

Claire Compain, secrétaire de l'UDR 44, a détaillé le projet de loi insistant sur ses effets néfastes et les contre-vérités propagées par le gouvernement.

Adrien Leclerc, secrétaire adjoint de l'UD FO 44, a donné toutes précisions sur le niveau très important et impressionnant de la mobilisation interprofessionnelle en cours et donné les perspectives décidées par l'intersyndicale, unie autour de la revendication de retrait de ce projet et du refus de l'allongement à 64 ans.

Une discussion a eu lieu sur le compte rendu de l'audience fédérale sur la dématérialisation des FC présenté par Gérard Le Mauff.

Après la reprise des cartes 2023, nous nous sommes retrouvés pour un repas en commun au restaurant du « lieu unique »

Sortie nationale des 4 et 5 avril à Bordeaux

DERNIER RAPPEL

La prochaine sortie des retraités de la fédération des cheminots aura lieu les **4 et 5 avril 2023**. Le tarif est de **50€** par participant (hors hébergement)

Visite du musée du vin, visite de Bordeaux commenté par Marc Picauville, visite du musée de l'huître et du port de Larros etc

Inscription à renvoyer au plus tard le 28 février 2023 à :

Fédération des cheminots (Sortie retraités)
7 passage tenaille - Bâtiment B - 75014 - PARIS

Retraites par capitalisation : l'arnaque !

Témoignage de notre camarade Gérard Vache (extraits)

« Je viens d'écouter un débat sur BFM et un des journalistes a argumenté sur les "bienfaits" des retraites complémentaires par capitalisation !

Or, notre cher gouvernement a pondu l'arrêté du 7 juin 2021 modifiant le premier alinéa de l'article A.160-2 du code des assurances lequel fixe le seuil de rachat des rentes à la seule initiative des entreprises d'assurance sur la vie pour les rentes inférieures à 1200 € par an.

En ce qui me concerne ma rente annuelle était de 916 € par an. Conséquence le 21 avril 2022, j'ai reçu un courrier de ma caisse retraite complémentaire la MIF, m'informant qu'elle procédait au rachat de ma rente sans mon accord !

Calcul fait et vérifié par un agent des impôts, le montant reçu divisé par 916 € (hors inflation), me donne un âge pivot de 81 ans ... En clair, si je vis plus vieux je suis perdant....

Pour couronner le tout ce rachat étant imposable, la MIF me conseille (à juste titre) de demander à mon centre des impôts d'opter pour le système du quotient pour atténuer l'impact financier de mon imposition 2023.

Lors de mon contact avec un agent des impôts, ce dernier m'a confirmé que je devais le faire au titre de revenus exceptionnels qui en plus n'étaient pas de mon fait. Affaire à suivre....

Voilà ce que peut donner la confiance dans une retraite complémentaire par capitalisation vanté par les sbires de MACRON!!! «

Agenda militant

Lundi 27 février : BF en visio

Jeudi 2 mars : réunion du syndicat du Mans

Mardi 7, mercredi 8 mars Mobilisation contre le projet de loi retraites par la Grève interprofessionnelle

Mercredi 15 mars ; réunion des retraités de Toulouse

Mardi 4 et mercredi 5 avril : sortie nationale Bordeaux

Jeudi 6 et vendredi 7 avril : Bureau Fédéral

Mercredi 14 et jeudi 15 juin : Comité exécutif de l'UCR en présence de Frédéric Souillot Secrétaire général de FO